

## Artistes de rue

Les artistes de rue souhaitant se produire dans l'espace public de la Ville de Guérande doivent au préalable procéder à une inscription.

### Les artistes de rue à Guérande

Les artistes locaux ou d'ailleurs peuvent venir présenter leur création. Ils sont rémunérés selon la générosité du public.

Il s'agit d'une **mise à disposition du domaine public** avec des conditions préétablies par la Ville sur une période déterminée (de mai à septembre) et des lieux définis (intramuros).

#### Etape 1 :

L'arrêté municipal est à consulter avant de compléter votre formulaire.

#### Etape 2 :

Le formulaire et les documents sont à transmettre par mail à [communication@ville-guerande.fr](mailto:communication@ville-guerande.fr) ou par courrier, cachet de la poste faisant foi.

- › Pour un/des créneau(x) **en mai** : formulaire de demande à renvoyer **entre le 1er et le 15 avril**
- › Pour un/des créneau(x) **en juin** : formulaire de demande à renvoyer **entre le 1er et le 15 mai**
- › Pour un/des créneau(x) **en juillet** : formulaire de demande à renvoyer **entre le 1er et le 15 juin**
- › Pour un/des créneau(x) **en août** : formulaire de demande à renvoyer **entre le 1er et le 15 juillet**
- › Pour un/des créneau(x) **en septembre** : formulaire de demande à renvoyer **entre le 1er et le 15 août**

### Quand les artistes peuvent-ils se produire ?

- › **En mai, juin et septembre :**
  - Les mercredis, samedis et dimanches
    - 14h30-16h
    - 16h-17h30
    - 17h30-19h
- › **En juillet et août :**
  - Tous les jours de la semaine (sauf mercredi, jeudi, samedi et dimanche matin sur la place Saint-Aubin, la rue des Lauriers - jours de marchés alimentaires, jours de marchés bouquinistes et messe du dimanche).
    - 10h30-12h
    - 12h-13h30
    - 14h30-16h
    - 16h-17h30
    - 17h30-19h

# Où peuvent-il se produire ?

4 lieux sont possibles :

- › Place Saint-Aubin
- › Rue des Lauriers
- › Place du Pilon
- › Parvis de la Porte Saint-Michel

Plus d'information : [communication@ville-guerande.fr](mailto:communication@ville-guerande.fr)



Ville de  
**Guérande**

## HOTEL DE VILLE

7 place du marché au  
Bois  
44350 Guérande  
Tél : 02 40 15 60 40

## HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h  
13h30 > 17h30  
Mar : 14h30 > 17h30  
Sam : 9h > 12h